

Plain-chant ou Grégorien ?

Quelques éclaircissements sur le latin liturgique en France...

De la fin de l'Antiquité romaine jusqu'aux années 1960, le latin fut la langue sacrée et liturgique utilisée en Occident par l'église catholique romaine pour les textes en usage selon le calendrier des fêtes annuelles et en fonction de leur importance...

L'usage des langues vernaculaires était parfois admis dans la liturgie de l'église catholique avant le Concile de Vatican II (qui n'a pas pour autant aboli la messe en latin fixée par le pape Saint Pie V après le concile de Trente à la fin du XVI^e siècle) notamment pour des pièces de circonstance chantée lors des plus grandes fêtes : Pour la messe dite de « minuit » on acceptait l'usage de chanter des « noels » en langue française selon l'usage médiéval de « farcir » le texte officiel et canonique de la messe latine ou « kyriale » ou « propre » (Kyrie/ Gloria/ Credo/ Sanctus/ Agnus)... avec des textes poétiques en langue vernaculaire.

Il va sans dire que l'exemple des réformes protestantes qui remplacèrent le latin (pas totalement en Allemagne) par le chant des cantiques ou des psaumes en langue vernaculaire a obligé l'Eglise catholique française à une certaine ouverture au français dans la liturgie à côté des hymnes latines (mot au féminin dans ce contexte précis). Mais il y avait aussi une dimension « nationale » car on parlait d'église « gallicane » (sans pour autant aller jusqu'au schisme en suivant l'exemple anglais de l'église « anglicane ») pour l'église catholique romaine de France : les textes des hymnes étaient souvent des vieux textes du Moyen Age « propres » à chaque diocèse avec leurs mélodies particulières... Les sept diocèses de la province ecclésiastique de Rouen étaient très fiers de ces hymnes et de leurs mélodies (par exemple « O filii et filiae » chanté pour le jour de Pâques en Normandie, texte datant du XV^e siècle ou de nombreuses hymnes liées à la piété mariale, très forte dans notre région...)

Pour réagir au choc des réformes protestantes, au XVII^e siècle, la papauté propose une réforme liturgique du chant et des hymnes laissée à la discrétion des évêques qui doivent l'appliquer dans leurs diocèses. Cette réforme voulait plus de clarté dans les textes et les mélodies pour que les fidèles catholiques puissent mieux suivre la liturgie : cela donna lieu à l'édition de « cérémonials » (livres qui indiquent qui chante quoi pour telle ou telle fête dans telle ou telle église) et « missels », livres officiels qui fixent définitivement les traditions orales du chant « sur le livre » (c'est-à-dire le chant appris sur le tas par les chantes et les enfants de chœur devant le lutrin et les vieux antiphonaires, livres avec les grosses notes carrées portant la mélodie et le texte pour toutes les fêtes de l'année) . A cette occasion en France, le latin médiéval des hymnes est purifié ou modernisé, parfois on en écrit de nouvelles (hymnes néo-latines du poète parisien Jacques de Santeul par exemple à la fin du XVII^e siècle) tandis que des grands compositeurs proposent des modernisations des vieilles mélodies médiévales (par exemple, Guillaume Gabriel NIVERS dont le psautier sera en grande faveur dans les communautés religieuses féminines)...

Ces textes et ces mélodies seront ensuite en usage jusqu'à notre époque : dans les années 1970, l'abbé LELEGARD a par exemple enregistré les derniers chantes qui étaient encore capables de se souvenir des hymnes et mélodies du « plain-chant propre au diocèse de Coutances »

C'est donc cette diversité, cette continuité historique, culturelle et cultuelle que l'on dénomme sous le terme de « PLAIN-CHANT » (du latin « cantus planus » chant grave et solennel, avec des valeurs longues, qui porte le texte d'une hymne ou d'un psaume, de la messe ou d'autres textes d'origine biblique...)

Alors le « GREGORIEN » qu'est-ce que c'est ?

Par une boutade, on dira que le « grégorien » est au plain-chant ce que Violet le Duc fut à l'architecture gothique : une tentative de recréer un état médiéval pur et idéal du plain-chant d'église à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle sous l'autorité du pape Saint Pie X qui voulait revenir à l'époque de Grégoire le Grand, le pape de l'Antiquité tardive sous lequel les plus grandes hymnes latines avaient été écrites et mises en musique (ex : les hymnes de Saint Ambroise tel que le « Victimae paschalis laudes ») : cette réforme lancée en France à partir de l'abbaye de Solesmes (entre autres) eut beaucoup de mal à s'imposer, à cause, précisément, de la vivacité des pratiques du « plain-chant » traditionnel dans chaque diocèse.

Ainsi, le passage à la langue française pour la liturgie de l'église catholique de France proposé par le concile de Vatican II fut en fait l'occasion d'en finir avec une querelle qui empoisonnait paroisses et cathédrales : dans quel latin chanter la liturgie ? Celui de Rome (le « grégorien » ?) ou celui de *t'cheu nous* ? (le « plain-chant » ?)

Philippe Cléris
Décembre 2008